

101
HN
31
E34
v. 101
1922

NOS PÊCHERIES¹

LA question des pêcheries est tellement importante, tant au point de vue de l'immense étendue de notre champ de pêche, que du profit et des ressources que nous pouvons en retirer comme nation, elle touche si directement à notre vie nationale et à notre développement futur, que j'ai cru qu'il était de mon devoir — à titre d'abord de Canadien, puis de député se devant à ses électeurs, dont une grande partie sont des pêcheurs de profession — de présenter au public les quelques observations que mon expérience m'a permis de constater. Je me permettrai d'ajouter que j'ai eu l'avantage de passer moi-même par toutes les phases du métier de pêcheur, étant né, ayant vécu et vivant encore dans la Gaspésie, partie de la province qui comprend les comtés de Bonaventure et Gaspé, entre les eaux de la Baie des Chaleurs et du Golfe St-Laurent, que je suis en contact journalier avec les pêcheurs et marchands de poisson, me rendant compte des difficultés que nos pauvres gens rencontrent dans leur profession, et, constatant de visu ce qui leur manque, et ce que l'on pourrait facilement leur donner, si l'on voulait s'en occuper.

J'ai l'intention de diviser mes remarques en trois parties: ce qu'ont été nos pêcheries dans le passé; ce qu'elles sont dans le présent; ce qu'elles devront être dans l'avenir, si nous voulons en faire une source de revenu, de développement pour notre population, d'abaissement du coût de la vie, et aussi une industrie capable de faire vivre des millions de Canadiens français.

1. Ces pages contiennent la substance d'un discours prononcé à l'Assemblée législative de Québec, le 7 février 1922.

A l'origine de notre race

Je ne m'arrêterai pas longtemps à l'état de nos pêcheries dans le passé. Tout le monde peut se renseigner sur ce sujet soit dans des discours déjà prononcés, soit dans les revues et les journaux. Il me semble que le temps est trop précieux à notre époque de reconstruction, pour l'employer à faire de longues dissertations sur les choses d'autrefois, si ce n'est pour les comparer avec le présent, et en tirer des leçons pour l'avenir.

Cette question des pêcheries se rencontre à la base même de notre existence nationale. Je pourrais aller plus loin et affirmer qu'elle a été en quelque sorte la cause directe de notre existence, en tant que nation canadienne-française.

Lorsque Jacques Cartier, et, plus tard, Champlain dirigeaient la proue de leurs vaisseaux vers les rivages peu hospitaliers des côtes Labradoriennes, et de là continuaient le long du grand fleuve, jusqu'au site actuel de notre cité québécoise, ils ne cherchaient ni des sommes d'or ou d'argent, ni les fruits délicieux des pays tropicaux. Au lieu de planter la croix du Christ sur le rivage sévère de la Gaspésie, ou sur le roc formidable de Québec, ils auraient pu, avec beaucoup plus de raison il nous semble, chercher les côtes parfumées, au climat si doux, de la Floride ou du Nouveau-Mexique.

Qui donc les avait attirés ici? Les récits des Basques et des Normands, nos ancêtres, leurs prédécesseurs au Canada, dans lesquels étaient signalées ces immenses quantités de poisson, dont foisonnaient et foisonnent encore en nombre aussi considérable, sinon plus qu'en ce temps, les eaux qui baignent ces côtes, et remplissent l'estuaire du Golfe St-Laurent. Si vous lisez le journal

de Cartier, celui de Champlain, les écrits et lettres de Nicolas Denis, etc., vous verrez que l'on est venu ici, premièrement, deuxièmement et troisièmement pour le poisson, et, quand je dis poisson, je veux surtout dire morue, comme les gens de chez-nous. N'avais-je pas raison alors d'affirmer, sans paradoxe, que la morue a été la cause directe de la fondation de Québec ?

Situation actuelle

L'état de nos pêcheries, et, je ne veux pas parler ici des pêcheries de luxe ou des pêcheries de l'intérieur, mais bien des pêcheries maritimes — quoiqu'il y ait entre elles d'étroites relations — l'état de nos pêcheries, depuis le temps de Cartier à aujourd'hui, peut se décrire d'un seul mot: stagnation. Il n'y a aucune différence entre la manière de pêcher d'alors et celle d'aujourd'hui: les bateaux sont les mêmes, les méthodes de salaison et de préparation du poisson sont les mêmes, les marchés sont les mêmes. Nous n'avons pas avancé et, en industrie, qui n'avance pas recule.

Je vais maintenant vous donner les chiffres montrant le nombre de pêcheurs qui ont touché la prime de pêche dans la province de Québec, de 1916 à 1921, et le nombre de bateaux employés dans la province de Québec.

Nombre de pêcheurs qui ont gagné des primes de pêche dans la province de Québec.

1916.....	9,555
1917.....	10,328
1918.....	10,875
1919.....	9,967
1920.....	9,619
1921.....	8,149

Nombre de bateaux employés dans la province de Québec.

1916.....	4,299
1917.....	8,513
1918.....	5,569
1919.....	4,974
1920.....	
1921.....	3,851

Ces chiffres démontrent à l'évidence, que notre production a diminué, que le nombre d'hommes employés est moindre. Pourquoi?

Depuis les dernières années de la guerre, les autres provinces maritimes ayant compris, mieux qu'auparavant, l'importance et les ressources qu'elles pouvaient tirer de la pêche, se sont occupées du développement de cette industrie, en formant des comités spéciaux, en ouvrant de nouveaux marchés, en profitant de l'argent que le gouvernement fédéral mettait à leur disposition dans ce but.

Résultat: les produits se sont d'abord mieux vendus, puis les pêcheurs se sont attachés davantage à leur profession, parce qu'ils constataient qu'elle pouvait être réellement rémunératrice. Nous, au contraire, dans la province de Québec, nous sommes demeurés endormis, nous n'avons rien fait.

Statistiques comparées

Veut-on des chiffres, des chiffres qui nous permettent d'établir une comparaison avec les autres provinces au point de vue de la quantité de poisson pris, du nombre d'hommes employés à cette industrie, et du revenu de

chacun? Je les extrais des statistiques fédérales pour 1919-1920.

	Nombre d'hommes employés	Valeur obtenue	Moyenne
Colombie anglaise	11,464	\$25,301,607	\$2,207
Manitoba, Alberta et Sas- katchewan	1,665	1,849,044	1,170
Ontario	4,156	3,410,750	826
Nouvelle-Écosse	22,075	15,171,929	687
Nouveau-Brunswick	10,452	4,979,574	477
Ile-du-Prince-Édouard	3,399	1,536,844	463
Québec	10,699	4,258,731	398

C'est triste de le dire, mais c'est la vérité: les pêcheurs de la province de Québec tiennent la queue de la Confédération! Ces chiffres, d'après mes renseignements, accusent davantage encore, cette année, notre inertie. Le pêcheur québécois ayant été laissé à lui-même, n'ayant eu aucune aide, aucun débouché nouveau, a vu le prix de son poisson tomber au minimum, tandis que les autres provinces ont encore développé leur marché, grâce à l'activité de leurs agents.

Le débouché naturel de nos pêcheries est les États-Unis. C'est là où nous vendons la plus grande partie de notre poisson, quitte à le racheter plus tard. Or à New-York, le principal marché de poisson frais et salé, non séché, pour les pêcheurs, ceux surtout de la Gaspésie, nous n'avons pas d'agents comme les autres provinces. Ce fait regrettable nous met dans une situation absolument inférieure. Nous envoyons un char de cinquante mille livres. On nous avertit de là-bas qu'il n'y en a que trente mille, soit une diminution, une perte pour nous, de vingt mille livres. Nous expédions une boîte d'éperlans de première classe. Le courrier suivant nous

signifie que l'envoi est arrivé en mauvais état et que le prix est réduit de huit sous à trois sous la livre. Les choses se passent aux États-Unis aujourd'hui comme elles se passaient en Angleterre autrefois, avant que nous y eussions des agents pour diriger nos ventes et nos exportations.

Remarquons que pour la quantité et la qualité des pêcheries, notre province l'emporte sur toutes les autres, la Colombie anglaise exceptée. Nous avons un champ de pêche de deux mille milles de côte, champ de pêche presque aussi considérable que celui des trois provinces maritimes réunies, et un champ de pêche beaucoup plus avantageux, à cause de la proximité du poisson. Dans les provinces maritimes, il faut aller à une centaine de milles de la côte pour pêcher le bon poisson, tandis que, sur les côtes du Golfe, les pêcheurs n'ont pas à s'éloigner plus de deux milles, ce qui diminue leurs dépenses et leur permet d'apporter un poisson beaucoup plus frais.

Quant à la qualité même de nos pêcheries, je puis affirmer, d'après mon expérience personnelle et les renseignements que j'ai pris dans notre pays comme à l'étranger, que le poisson de la Gaspésie est d'une qualité si supérieure, qu'il commande un prix de 1½ à 2 sous de plus que le poisson des autres provinces. Ce n'est pas une chose rare de mêler ce dernier au nôtre, à notre morue surtout, afin de le faire passer plus facilement.

La politique fédérale

Voici maintenant le montant dépensé par Ottawa, d'après le dernier exercice financier, pour les pêcheries du Canada. Vous verrez que la province de Québec n'a pas eu la part à laquelle elle avait droit. Ces chiffres sont tirés du rapport du reviseur général, 1919-1920:

RAPPORT DU REVISEUR GÉNÉRAL, 1919-20

Dépenses des pêcheries	\$ 591,804.11
(Inspecteurs des pêcheries, contremaitres, gardiens, patrouilles, culture des huîtres) .	
Tracement des routes pour le poisson et libé- ration des rivières	29,831.72
Conservation, développement et transport du poisson	79,581.75
Inspection du poisson.....	7,238.28
Établissements de pisciculture	305,476.75
Total	\$1,013,932.61

SOMME DES DÉPENSES POUR LA PROVINCE DE QUÉBEC

Pêcheries, inspecteurs, contremaitres, patrouilles.....	\$ 41,794.26
Tracement des routes, libération des rivières.....
Conservation, développement et transport du poisson	540.64
Inspection du poisson.....
Établissements de pisciculture	11,511.21
Total des dépenses pour la Province	\$ 53,848.11

Compte rendu indiquant le nombre de Bureaux de pêche-rie, d'inspecteurs et de frayères des diverses provinces:

	Bureaux	Inspecteurs	Frayères
Nouvelle-Écosse	5	5	6
Nouveau-Brunswick	4	4	7
Ile-du-Prince-Édouard.....	1	1	1
Québec	0	1	2
Ontario.....	0	0	9
Manitoba.....	3	3	5
Alberta et Saskatchewan ..	3	3	2
Colombie anglaise	5	5	15

Ce tableau démontre que la province de Québec a reçu \$53,848.11. Mais dans ce montant figurent le coût et l'entretien du bateau dont se sert l'inspecteur des pêches, ce qui n'existe pas pour les autres provinces du Dominion. Là, en effet, les dépenses de ce bateau relèvent du service naval, tandis que dans la province de Québec, on nous fait payer pour ce bateau, sous le titre de patrouille, une somme d'environ \$30,000.00. Si on retranche cette somme du montant accordé, nous avons reçu, en réalité, du gouvernement fédéral, pour 1919-20, un total de \$23,000.00.

Mais le montant dépensé dans tout le Canada est d'un million cent mille piastres, et notre population dans la province de Québec étant le quart de la population totale du Canada, nous aurions droit par conséquent à près de trois cent mille piastres. Et même plus, car j'ai fait le calcul en tenant compte de la population, mais il y a des provinces, qui ne sont pas maritimes, et où l'on dépense beaucoup moins pour les pêcheries qu'ailleurs. La province de Québec avait donc droit l'année dernière à au-delà de trois cent mille piastres. Si on lui eut rendu justice durant les quatre dernières années, un million aurait été dépensé chez elle. Quelle aide cette somme n'aurait-elle pas apportée à nos pêcheurs!

En 1920, le gouvernement fédéral a voté dix millions pour être dépensés par les gouvernements provinciaux en faveur de l'instruction technique. L'administration de cette somme a été confiée à M. Lester M. Gill.

A l'annonce de cette nouvelle, les provinces de la Colombie anglaise, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick se sont émues et ont immédiatement fait

des démarches pour pouvoir appliquer une partie de ce montant à une école de pêcheries. Dans la Colombie anglaise, un comité d'experts en pêcheries a été aussitôt formé, comme l'indique l'article du *Canadian Fisherman* auquel j'emprunte ces détails.¹ La même chose a eu lieu plus tard dans les provinces maritimes. Ces initiatives ont obtenu leur but: une partie de ces dix millions sera destinée à maintenir une école de pêche. Mais la province de Québec, qu'obtient-elle dans tout cela? Ne payons-nous pas notre quote-part de ces montants dépensés dans les autres provinces, et dont nous ne profitons pas? Il est temps, je crois, de nous réveiller et d'exiger ce qui nous est dû.

Une controverse existe, il est vrai, au sujet de la délimitation de notre champ de pêche, mais ne peut-on en arriver à une entente? Si les pêcheries ne nous appartiennent pas, le pêcheur nous appartient; il paye des taxes, fait partie de la province, et nous devons lui aider. Nous dépensons des millions pour l'agriculture, millions bien employés certes (l'année dernière un montant de plusieurs milliers de piastres a été dépensé dans la province pour l'apiculture, et le miel a donné à peu près deux millions de revenu), n'est-il pas juste que nous fassions quelque chose pour les pêcheries?

Décroissance funeste

Les renseignements sur cette importante question ne peuvent être trop nombreux. Je me résous donc à apporter de nouveaux chiffres: c'est l'état comparatif

1. *Canadian Fisherman*, mars 1920.

de la quantité des principaux poissons pris dans la division du Golfe en 1918, 1919, 1920:

		Morue (Qts)	Hareng	Saumon	Homard (Caisses)	Macque- reau (Qts)
Rimouski-Matane.	1918	11,900	18,957	85
	1919	27,740	3,048	64
	1920	6,245	5,295	55
Bonaventure.....	1918	41,520	22,485	3,380	466	770
	1919	23,825	13,430	1,860	752	520
	1920	20,144	30,094	1,235	623	864
Saguenay	1918	288,855	2,765	6,597	684
	1919	265,547	2,745	2,853	162
	1920	204,159	1,235	159	433
Gaspé (côte).....	1918	422,408	20,157	966	2,670	675
	1919	356,657	48,604	935	2,859
	1920	138,342	18,485	471	1,475	864
Iles-de-la-Made- leine	1918	53,612	347,210	26,100
	1919	66,813	265,570	11,062	31,542
	1920	37,870	162,680	16,857	38,700

Cet état démontre bien qu'il est plus que temps de faire quelque chose. Je ne prêche pas une révolution, les révolutions sont toujours destructrices, mais une évolution nécessaire. « L'abstention, disait l'honorable M. Lemieux, n'est pas une politique mais une erreur. » Si nos pêches sportives ont une importance appréciable, nos pêches maritimes ont une plus grande valeur économique. C'est une source de richesses que nous avons à notre portée. Et malheureusement nous nous en désintéressons, nous la laissons à l'abandon.

Réformes urgentes

Mais que faire pour remédier cette situation? Trois choses, à mon sens:

- 1° Activer la production;
- 2° Améliorer la qualité;
- 3° Augmenter la consommation.

C'est-à-dire mettre sur le marché la plus grande quantité de poisson possible, de la meilleure qualité possible, et établir des relations entre le producteur et le consommateur, afin d'obtenir le plus haut prix possible.

Ces résultats seront obtenus par l'amélioration de l'outillage, la diffusion de l'enseignement, et l'établissement d'une coopération entre le producteur et le consommateur. Pas besoin de chercher bien loin ou d'inventer des méthodes nouvelles pour y arriver. Nous avons devant nous une route toute tracée, un modèle à suivre. Nos agriculteurs, il y a cinquante ans, étaient dans le même état que nos pêcheurs d'aujourd'hui. Ils laissaient leurs terres et immigraient aux États-Unis par milliers. Leur profession était regardée comme la dernière et la plus dégradante; mais, maintenant, avec les méthodes inaugurées par le département de l'agriculture, tout cela a changé. Nous nous sommes repris à vivre dans la province de Québec, une vie nouvelle, pleine d'espérance, et nous envisageons l'avenir avec confiance.

Je sais que l'honorable Ministre de la Colonisation, de qui relève cette question des pêcheries, s'en occupe activement. Il a travaillé à nous obtenir justice, et il est à la veille de réussir à régler le point le plus important à savoir, la question de juridiction, afin que nos pêcheurs ne soient pas exposés à payer cette année deux licences, comme ils ont fait l'année dernière. ¹

1. Le 14 février dernier l'Hon. M. Perrault, ministre de la colonisation, des mines et des pêcheries, annonçait, aux applaudissements de la Chambre, que le gouvernement fédéral venait de passer un ordre en conseil, par lequel il remet à la province de Québec le contrôle absolu de ses pêcheries, celles des Iles-de-la-Madeleine exceptées, et le droit exclusif d'accorder des licences. Il lui cédera aussi, dès juillet, les établissements de pisciculture qu'il possède à Tadoussac et à Gaspé. De son côté le gouvernement provincial enverra sous peu deux jeunes gens étudier les systèmes des pêcheries en France, en Angleterre et en Norvège.

Ce point réglé, je suggérerais la fondation d'une section de pêcheries maritimes, ayant à sa tête des experts. Ces experts devront être des techniciens en la matière. Si nous n'en avons pas aujourd'hui sous la main, consultons les hommes les plus compétents, et nous trouverons bien parmi eux quelqu'un pour prendre la direction de cette section. Les différents départements d'agriculture, de mines, d'horticulture, etc., ont à leur tête des techniciens, pourquoi n'en serait-il pas ainsi pour le département des pêcheries ?

Il faudrait aussi séparer complètement le département de la loi de celui des pêcheries, puis mettre celui-ci, par son bureau de techniciens, en rapport direct avec le gouvernement fédéral, comme cela se pratique pour le département de l'agriculture, sans s'occuper de ce que le bureau légal pourrait dire. Il y a trop longtemps qu'on parle pêcheries et qu'on nous répond loi.

Je demanderais enfin la nomination d'un commissaire des pêcheries, — il en existe dans les autres provinces, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, etc., — et même, s'il était nécessaire, l'établissement d'un ministère des pêcheries. La question des pêcheries est trop importante pour qu'on ne prenne tous les moyens de sortir du marasme où nous sommes. Ces commissaires devront élaborer un programme qu'ils soumettront au gouvernement fédéral, et qui nous permettra d'obtenir notre part dans l'argent qu'il a voté pour le développement des pêcheries. Là encore nous ne ferions que marcher sur les traces du département de l'agriculture.

Amélioration de notre outillage

Entrons maintenant dans quelques détails au sujet des réformes que j'ai indiquées plus haut.

Pour augmenter la production, la première chose à faire serait l'amélioration de l'outillage, et l'outillage du pêcheur est surtout le bateau de pêche. Aujourd'hui nos bateaux sont trop petits. Les gens qui font la pêche, un peu éloignés des côtes, et qui ne peuvent venir à terre le soir, n'ont pas de bateaux assez grands pour leur permettre de trancher et de saler à bord le poisson pris dans la journée. Vous savez que le poisson frais se détériore, quand il n'est pas tranché le jour même où il est pris; il se trouve taché et devient un poisson de deuxième qualité. C'est une perte nette pour le pêcheur de deux piastres à deux piastres et demi, car ce poisson — qui n'a pas été tranché à temps — lui a cependant coûté les mêmes frais pour être pris, la même quantité de sel pour être salé, le même temps et les mêmes dépenses pour être séché, etc.

Les pêcheurs des États-Unis qui sont beaucoup plus avancés que nous, ont fait l'expérience depuis un certain nombre d'années, de différentes sortes de bateaux. Ils sont venus à adopter un type de bateau, dont je pourrais fournir le plan et les descriptions au gouvernement, qui est une réduction du bateau norvégien, et qui conviendrait bien, je crois, à notre climat et à notre champ de pêche.

Le représentant de la compagnie Gordon Pew, un capitaine au long cours, ayant pêché à peu près dans tous les champs de pêche de l'Atlantique Nord, et capitaine de chalutier, me disait sa conviction qu'avec cette sorte de bateau nos pêcheurs pourraient doubler leur production en une année, sans augmentation de frais.

Je demanderais donc au gouvernement de consacrer dès maintenant une somme d'argent pour faire des expériences avec ce bateau. On pourrait en mettre un

sur la côte de Gaspé, un sur la côte Nord, et l'autre aux Iles-de-la-Madeleine. Le coût total du bateau, avec l'équipement et deux hommes comme instructeurs pour la saison, pourrait revenir à cinq mille piastres. A la fin de la saison, il nous resterait le bateau et la moitié de la pêche, car, je crois que pour encourager les pêcheurs à aller sur ce bateau on devrait leur donner la moitié du poisson qu'ils prendraient, tout en recevant leur instruction. Si le bateau donnait le résultat prévu, et que nous promettent tous les experts en pêcheries, ce serait déjà une grande réforme.

Diffusion de l'enseignement

Pour améliorer la qualité du poisson, je ne vois rien de mieux que la diffusion de l'enseignement sur places, par des agronomes de pêcheries.

Ces agronomes, cinq par exemple pour commencer, devraient être stationnés à différents endroits de pêche: deux sur les côtes de Gaspé, deux sur les côtes Nord, et un aux Iles-de-la-Madeleine. Ils rempliraient vis-à-vis des pêcheurs les mêmes fonctions que les agronomes remplissent aujourd'hui auprès des cultivateurs.

Je souhaiterais même qu'ils puissent donner de temps en temps des conférences dans les différentes maisons d'éducation de la province afin de vulgariser l'usage du poisson.

Coopérative

Enfin une coopérative. Les mêmes causes produisent les mêmes effets. Une coopérative, du genre de la Coopérative centrale des agriculteurs, rendrait aux pêcheurs les mêmes services que celle-ci a rendus aux cultivateurs, et ces services sont d'une telle importance qu'ils ne se décrivent pas.

Il reste aussi les moyens de transport. La question du transport est un facteur très important et qu'il ne faudra pas négliger, sans lui donner toutefois une importance exagérée.

L'essentiel est d'augmenter la quantité de poisson pris, de bien le préparer, de lui ouvrir un marché. Ceci obtenu, le transport se fera bien.

Service à créer

Je terminerai par les recommandations suivantes, au sujet du service gouvernemental:

I. Créer dans l'administration du service des pêcheries une section distincte pour les pêcheries maritimes, et faire une réorganisation complète de tout le service. Dans les autres provinces, cette réorganisation est commencée depuis trois ans.

II. Établir un département légal distinct de celui du département du développement des pêcheries, afin de ne pas mêler les deux, et que l'un puisse marcher sans l'autre.

III. Former deux ou trois techniciens, qui devront avoir fait un cours complet, posséder une connaissance pratique de notre champ de pêche, s'être livrés à des études spéciales qui les qualifient pour diriger le département mentionné plus haut. Je dis trois techniciens, parce que la question des pêcheries embrasse trois domaines importants: 1° La biologie et la pisciculture; 2° la technique des pêcheries; 3° le commerce, ce qui est la partie la plus difficile. Si j'ai mentionné le cours d'étude complet, c'est que ces hommes peuvent être appelés à représenter la province dans des congrès ou bureaux de pêcheries, et doivent posséder par conséquent des connaissances qui fassent honneur au gouvernement et à

la province. Ils seront aussi les aviseurs du ministère et rempliront un poste analogue à celui des chefs des sections, tels d'agriculture, d'horticulture, etc. Ils seront en outre chargés du travail intérieur. Ils devront enfin faire partie de la Commission de la Conservation de nos Ressources naturelles et de la *Canadian Fisheries Association*.

IV. Entraîner pour le travail extérieur cinq jeunes gens, qui commenceront le plus tôt possible leur ouvrage dans leurs sections respectives. Ils devront: 1° Avoir pêché un an, avec les pêcheurs, dans les conditions actuelles; 2° avoir voyagé un an à bord du bateau de l'inspecteur des pêcheries, afin d'être bien au courant des conditions géographiques de notre champ de pêche dans la province; 3° suivre un cours d'étude complet d'au moins deux ans, dans une école de pêcheries, où ils se perfectionneront dans la manière de conserver le poisson, apprendront le maniement des engins de pêche, et acquerront quelques éléments de navigation. (Ces qualifications pourraient être exigées à l'avenir de tous les garde-pêches.)

Ces jeunes gens devront être placés: un sur la côte nord de Gaspé, un sur la côte sud, deux sur les côtes nord du St-Laurent et un aux Iles-de-la-Madeleine. Ils seront tenus de passer toute la saison de pêche avec les pêcheurs, et de suivre, durant l'hiver, les cours abrégés aux écoles de pêche, afin d'augmenter leurs connaissances et se tenir au courant des méthodes nouvelles.

Comme le gouvernement fédéral a déjà créé des positions analogues, une entente entre les deux services semble nécessaire afin de répartir le travail, sans qu'il y ait confusion.

V. Rencontrer les autorités fédérales le plus tôt possible, afin de savoir ce qu'elles ont l'intention de faire, et de préparer ensemble un programme pour la prochaine saison.

VI. Maintenir une liaison étroite entre les deux administrations et définir le champ d'activité de chacune, bien délimiter aussi leurs zones d'influence, afin qu'il n'y ait ni confusion dans le travail, ni conflit, qui nous empêcherait de profiter immédiatement des immenses sommes d'argent votées pour le développement de nos pêcheries, et dont nous avons un si grand besoin.

VII. La Commission de la Conservation de nos Ressources naturelles et la *Canadian Fisheries Association*, une fédération des différentes associations de pêche du Canada, dirigent actuellement ce mouvement qui tend à développer nos pêcheries. Or, si je fais exception pour M. Paulhus, de Montréal, un des hommes les plus renseignés de notre pays, qui est membre de la *Canadian Fisheries*, aucun de nos compatriotes ne fait partie de l'un ou l'autre de ces corps. C'est une grave lacune. Nous devrions avoir là des représentants de toutes nos classes d'industries, de notre gros et petit commerce, ainsi que de nos universités.

Vers l'avenir

Avec de telles réformes il est raisonnable de croire que nous pourrions doubler la production de nos pêcheries dans une période assez courte, et alors nos pêcheurs reprendront en peu de temps dans la famille canadienne, la place à laquelle ils ont droit, et ils ne seront plus considérés comme des esclaves.

Vous n'avez qu'à suivre les journaux des deux ou trois dernières années, pour voir que tous s'accordent

à dire qu'il faut entreprendre quelque chose pour le développement de nos pêcheries. L'éducation est faite maintenant. C'est l'heure des initiatives. Le 29 mars 1919, j'avais l'honneur de dire, en Chambre, quelques mots sur ce sujet. Voici comment le *Quebec Telegraph* rapporte mes remarques :

« M. Bugeaud, député de Bonaventure à la Législature de Québec, a attiré l'attention de la Chambre sur une question qui, tout en n'étant pas nouvelle, est du moins d'une importance que tout le monde admet.

« Il s'agit de la modernisation de l'industrie de la pêche, dans le bas du St-Laurent et dans le Golfe. M. Bugeaud déclare que l'exploitation des pêcheries dans la division du Golfe est exactement ce qu'elle était il y a un siècle.

« Les pêcheurs d'aujourd'hui emploient les méthodes, les procédés et les appareils qui étaient en usage du temps de nos ancêtres. On n'a jamais tenté de moderniser la pêche, ni de la mettre sur des bases commerciales.

« Et cependant, si des réformes étaient introduites, les produits de la pêche se multiplieraient d'une façon surprenante. Ces perfectionnements nécessiteront naturellement la création de vastes entrepôts et une amélioration des moyens de transport, mais ce ne sont que des détails secondaires.

« Le point important est un changement de système radical. »

On m'a donné alors l'assurance qu'on ferait quelque chose, mais je ne vois encore rien de tangible; et, pendant ce temps, les autres provinces ont marché. Si nous continuons cette politique de stagnation, dans dix ans les autres provinces se seront emparées des marchés, et, lorsque nous arriverons avec nos produits, nous ne pourrions les écouler.

Ces provinces ont des agents aux États-Unis, qui s'occupent de leurs intérêts, annoncent leurs produits, trouvent des débouchés nouveaux. Elles se font ainsi des clients importants qui nous échapperont pour toujours.

Non, notre place ne doit pas être à la queue. Mais alors marchons, et tout de suite. Cela va demander de l'argent et du travail. Il faudra subventionner des compagnies qui bâtiront des réfrigérateurs ou s'occuperont du transport, il faudra peut-être même construire des chemins de fer, mais tout cela contribuera à développer notre patrimoine, augmentera l'influence de la province, et nous aidera à obtenir cette indépendance économique vers laquelle nous tendons et qui est essentielle au progrès de notre race.

Dans mon humble opinion, je crois qu'un demi-million, dépensé pour ces fins chaque année, fera beaucoup plus pour la grandeur et l'avenir de notre nationalité, que si ce demi-million était employé à payer la dette de la province.

Et c'est pourquoi si ces remarques obtiennent quelques résultats, si elles déterminent le relèvement de nos pêcheries qui se meurent, si elles aident à fermer la plaie par où s'écoule le sang de notre nationalité au profit d'étrangers, qui ne sont pas nôtres, et qui ne sont pas neutres, si même elles contribuent simplement à soulager nos pêcheurs, à mettre un peu plus de pain sur leur table, un peu plus de bonheur à leur foyer peuplé d'enfants, ma joie sera complète. J'aurai obtenu la seule récompense qu'ambitionnent mes efforts.

FAITS SOCIAUX

—
AU CANADA

Encore la tutelle étrangère

Les énergiques paroles du premier ministre de la Province, que nous avons rapportées dans notre dernier numéro, au sujet des unions internationales, n'ont pas eu l'heur de plaire au Club ouvrier de Maisonneuve. Son secrétaire-archiviste adressa aussitôt à M. Taschereau la protestation suivante:

MONSIEUR,

Vous trouverez ci-inclus, une copie de la résolution adoptée par les membres du Club ouvrier Maisonneuve, à une assemblée régulière, du 21 février 1922:

Attendu que l'honorable M. Taschereau, premier ministre, à l'Assemblée Législative du 15 février dernier, a fait une attaque violente contre les ouvriers internationaux concernant la grève des typographes de Québec;

Attendu que cette attaque contre les ouvriers syndiqués a été faite dans un but de briser et de détruire l'union internationale, parce que cette union internationale a revendiqué les droits des ouvriers à laquelle nos gouvernants n'ont jamais donné justice;

Attendu que, dernièrement, les propriétaires ont augmenté leurs loyers à des prix exorbitants, et que cet état de choses a été porté à la connaissance du premier ministre de la province de Québec, et que l'honorable premier ministre n'a pas daigné attaquer ces proprié-

taires crainte de nuire à leur cause financière et par le fait peut-être attaquer des politiciens favoris;

Attendu que de telles attaques sont faites toujours et seulement contre la classe ouvrière cherchant par tous les moyens à la fouler aux pieds;

Attendu que ces attaques sont faites dans un but de démontrer que la classe ouvrière devrait être l'esclave des organisations financières et n'aurait pas le droit de réclamer ses droits devant ces autres classes protégées par toutes sortes de lois à leur avantage et qui leur donne droit de faire de la spéculation sur la classe ouvrière;

Attendu que si de telles déclarations avaient été faites de la part des travailleurs, tous les députés de la Chambre Législative se seraient levés pour protester contre de telles déclarations;

Attendu que cette déclaration a été contre les ouvriers de la part du premier ministre, tous les députés de la Chambre ont applaudi cette déclaration, à l'exception du député de Ste-Marie, J. Gauthier.

Attendu que ceci a été fait dans un but de nuire au progrès de l'ouvrier, les membres du Club ouvrier Maisonneuve protestent énergiquement contre de telles déclarations faites surtout par le premier ministre d'une province et que copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre, au chef de l'opposition, au député A. Laurendeau et au député Gauthier, et aux journaux pour publication.

(Signé) François GERVAIS,

Secrétaire-archiviste

474, rue Chambly, Montréal

Voici la réponse que fit à la Chambre, le premier ministre, après avoir donné aux députés lecture de cette lettre:

« M. le Président, je ne veux faire aucun commentaire contre cette lettre, mais je veux seulement protester contre l'assertion qu'elle contient, à savoir que le gouvernement en veut aux ouvriers, qu'il ne veut pas les aider, et qu'il conspire avec les propriétaires contre eux.

« Je suis sûr que celui qui a rédigé cette lettre ne représente pas l'opinion des ouvriers de Montréal. Nous avons fait dans cette province une législation ouvrière juste et équitable, sans considérer à quelle union les ouvriers appartenait.

« Je n'ai pas besoin de protester, car je trouve ma meilleure vengeance dans une phrase de cette lettre qui dit que, lorsque j'ai fait une déclaration en cette Chambre, tous les députés, moins un, ont applaudi ces paroles. Que celui qui a rédigé cette phrase l'apprenne par cœur et qu'il sache que, dans la province de Québec, chaque fois que d'ailleurs on voudra donner une direction à nos ouvriers, direction autre que celle dictée par des sentiments canadiens, nous serons opposés à cette direction et que toute la députation de la province applaudira... »

Ces dernières paroles de M. Taschereau furent applaudies par les membres de l'Assemblée législative et l'incident fut clos.

De nombreuses associations, entre autres les Syndicats catholiques et l'Association catholique des Voyageurs de commerce, ont félicité le premier ministre de sa ferme attitude.

Mais cette question devait revenir de nouveau devant l'Assemblée législative. Le 16 mars, le général Smart, député de Westmount, proposait la motion suivante: « Il est résolu que dans l'opinion de cette Chambre, l'opportunité d'adopter une législation forçant toutes les organisations ouvrières à se constituer en corporation,

et mettant plus strictement en vigueur les lois contre les grévistes qui ont recours à la violence, devrait être prise immédiatement en considération. » Un important débat eut lieu autour de cette proposition. Il se clôtura par l'adoption de la motion suivante, proposée par M. Robert, député libéral de Rouville: « Il est résolu que cette Chambre, reconnaissant que les ouvriers canadiens sont un des éléments les meilleurs de notre population, invite les organisations ouvrières de cette province à se donner une constitution essentiellement canadienne et à continuer à coopérer dans l'ordre et le respect des lois, au développement industriel de la province. »

Syndicats catholiques

La nouvelle Confédération des Syndicats catholiques vient d'adresser au gouvernement fédéral l'exposé de ses desiderata. Le mémoire présenté débute ainsi:

Le Bureau de l'Exécutif de la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada a été chargé par les syndicats catholiques, dont les délégués se sont réunis à Hull en septembre 1921, de vous transmettre les demandes qui suivent.

1° La reconnaissance par le gouvernement fédéral du droit pour la C. T. C. C. à être représentée dans les comités, commissions et conférences que le gouvernement nomme, patronne ou provoque et dans lesquels il juge à propos de donner une représentation au travail organisé du Canada.

2° L'impression dans les deux langues officielles du Canada du papier-monnaie et des timbres émis par le Gouvernement canadien.

3° L'interdiction de toute immigration étrangère pour une période de trois ans; à l'exception toutefois de l'immigration des agriculteurs.

4° De remettre dans la loi fédérale concernant l'observance du dimanche les fêtes suivantes, obligatoires et devant être chômées comme les dimanches eux-mêmes, pour les catholiques du pays: la Circoncision, l'Épiphanie, l'Ascension, la Toussaint, l'Immaculée Conception, Noël.

5° L'adoption de mesures propres à parer à la crise du chômage.

Voici maintenant, en quelques mots, quelques-unes des raisons apportées à l'appui de ces demandes:

1° *Reconnaissance par le Gouvernement de la C. T. C. C.*

La C. T. C. C. a été définitivement constituée en 1921 au Congrès tenu à Hull par les syndicats catholiques et nationaux formés au Canada depuis une dizaine d'années.

C'est une organisation ouvrière strictement professionnelle, comme en font foi ses règlements déjà communiqués au ministère fédéral.

L'effectif des syndicats qui lui sont affiliés, ou qui le seront à brève échéance, dépasse 40,000 membres.

Les principes qu'elle professe, loin d'être contraires à l'ordre public, favorisent celui-ci. C'est le témoignage de ceux qui ont été en contact avec les syndicats catholiques. C'est aussi l'appréciation que vient d'en faire publiquement l'honorable L.-A. Taschereau, premier ministre de la province de Québec.

Du reste, la lecture des statuts de la C. T. C. C. prouve amplement cet avancé.

Dès lors, il nous semble que le gouvernement fédéral n'a pas de raison pour refuser une voix dans ses conseils,

conférences et comités au travail national et catholique régulièrement organisé.

2° *Monnaie et timbres bilingues.*

La C. T. C. C. demande au gouvernement canadien l'émission de monnaies et timbres bilingues à savoir: libellés en français et en anglais parce que, au Canada, le pays est officiellement bilingue.

Du reste, des colonies anglaises comme l'Égypte, Malte, les Indes, le Sud-Africain ont une monnaie bilingue.

3° *Restriction de toute immigration étrangère.*

Les considérants qui ont poussé la C. T. C. C. à demander cette mesure sont les suivants:

a) Une des causes du chômage actuel, c'est l'abondance des immigrants européens qui viennent augmenter le nombre des sans-travail des villes au lieu d'aller sur les terres;

b) Un bon nombre de ces immigrants arrivent ici imbus d'idées qui ne peuvent produire que le désordre dans le pays.

c) Pour protéger les travailleurs de leur pays et assurer la paix sociale, les États-Unis ont défendu à peu près toute immigration pour une période de plusieurs années.

4° *Chômage des fêtes d'obligation.*

Voici quelques-unes des raisons qui motivent cette demande:

a) Les catholiques de ce pays ont le devoir de chômer leurs fêtes religieuses d'obligation comme les dimanches;

b) Dans plusieurs industries, bureaux et ateliers du pays, l'exercice de ce devoir leur est rendu impossible ou du moins très difficile;

c) Le gouvernement canadien a le pouvoir et le devoir de rendre possible aux citoyens catholiques le libre exercice de leur religion.

5° *Mesures contre le chômage.*

La Confédération des Travailleurs catholiques du Canada n'a pas besoin de prouver qu'il existe une crise de chômage.

Elle ne peut, à ce moment-ci, faire autre chose qu'insister pour que le gouvernement fédéral, sous une forme ou sous une autre, vienne immédiatement en aide aux très nombreux chômeurs qui, dans tout le pays, sont encore aux portes de la misère.

A L'ÉTRANGER

La concentration des œuvres

C'est un reproche qu'on nous fait souvent, à nous, catholiques de France, écrit M. Philippe de Las Cases, de disperser nos efforts, de doubler nos œuvres, etc. Est-il bien mérité? Et pour en montrer l'inanité, l'écrivain fait une intéressante revue des principales institutions sociales ou économiques établies par les catholiques français. On ne lira pas sans profit ces lignes révélatrices.

« L'Association catholique de la Jeunesse française avec ses 3,200 groupes ne réunit-elle pas l'immense majorité des œuvres de jeunesse? Les conférences St-Vincent de Paul n'ont-elles pas un comité central? Les écoles libres ne sont-elles pas soumises à des directions diocésaines et d'une façon générale les principales œuvres d'éducation et de charité n'ont-elles pas leurs centres dans les bureaux diocésains? Les Sociétés de Gymnastique n'adhèrent-elles pas par milliers à la puissante Fédération que préside le Dr Michaux ?

« Mais pour ne parler que des institutions sociales ou économiques et des groupements d'études inspirés par les catholiques sociaux, l'effort de concentration apparaît comme tout particulièrement remarquable.

« Les Syndicats agricoles, les Caisses rurales, les Syndicats ouvriers animés de l'esprit chrétien, ont tous leur organisme central.

« Plus de 4,000 syndicats agricoles groupant 900,000 membres sont affiliés à l'*Union centrale des Syndicats agricoles de France*, 8, rue d'Athènes. Auprès d'eux fonctionnent une caisse centrale de réassurance des mutualités bétail, une caisse centrale de crédit, une caisse centrale de réassurance des mutuelles-incendie qui garantit plus d'un milliard de capitaux.

« 1,400 caisses rurales (du système Durand-Raffeisen) sont affiliées à l'*Union centrale des Caisses de crédit populaires et rurales* que préside M. Caron, député du Doubs, et dont le secrétaire est M. l'abbé Thomas, 2, rue des Enfants-Nantais, à Nantes.

« Enfin la totalité des syndicats chrétiens d'ouvriers, d'ouvrières et d'employés, est groupée par l'intermédiaire de ces unions régionales dans la *Confédération française des Travailleurs chrétiens*, 5, rue Cadet.

« Si l'on considère maintenant le mouvement intellectuel d'études et de propagande des doctrines catholiques sociales, on constate qu'il émane tout entier des *Semaines sociales de France*.

« L'œuvre des Semaines sociales est préparée et poursuivie par les *Unions d'étude des catholiques sociaux* dont le Comité directeur est présidé comme la Commission des Semaines sociales par M. Eugène Duthoit.

« Il y a quelques jours se réunissaient à Paris, la Commission des Semaines sociales et le Comité central des Unions d'études. D'accord, ils ont décidé que les dix-sept unions d'études réparties entre les diverses

régions de France prendraient cette année, comme ils l'ont fait l'an dernier, pour programme de leurs travaux le sujet même de la prochaine Semaine sociale. De sorte que l'enseignement qui sera donné à Strasbourg aura été précédé de tout un ensemble d'enquêtes et d'études poursuivies à travers toute la France.

« Les *Semaines sociales régionales et les Journées d'études* que les catholiques sociaux organisent dans un grand nombre de villes, l'an dernier à St-Étienne, à Besançon, à Dijon, cette année à Châlons-sur-Marne et dans vingt autres centres, font appel au concours, aux professeurs, aux conférenciers des semaines sociales. De telle sorte qu'une doctrine unique inspire l'enseignement ainsi donné à travers toute la France.

« De même la Commission centrale des Semaines sociales a collaboré cette année à la *Session d'études confédérale* organisée au mois de juillet par la Confédération française des travailleurs chrétiens. Elle donne aussi son concours au Comité qui s'est fondé, 8, rue d'Athènes et qui a pour but de promouvoir les *Semaines rurales*. De ce comité font également partie des représentants de l'Union centrale des syndicats, de l'Union catholique de la France agricole, du Comité d'initiative rurale et de l'Action populaire.

« Cette semaine encore une Fédération nouvelle s'est constituée entre les secrétariats sociaux. Ces secrétariats, au nombre de dix-neuf, ont pour but de promouvoir dans leur région les diverses institutions économiques et sociales, de fournir des conférenciers et de donner des renseignements à tous ceux qui veulent réaliser.

« Lors de la dernière Semaine sociale de Toulouse, les présidents de ces secrétariats avaient exprimé le désir qu'un lien fût créé entre ces divers organismes qui poursuivent tous le même but. C'est aujourd'hui chose faite. L'*Union des secrétariats sociaux* aura son siège

du Secrétariat social de Paris, 31, rue de Bellechasse et dès cette semaine le Comité directeur va demander à tous les secrétariats de répondre à l'enquête menée par le Secrétariat de St-Étienne et que nous avons publiée sur les atteintes portées aux lois sociales (dérogations abusives à la loi de huit heures, repos hebdomadaire, semaine anglaise) afin que l'on puisse documenter les conférenciers, les syndicats et nos amis du Parlement. En outre les Secrétariats sociaux sont invités à procéder rapidement à une enquête sur la situation du mouvement coopératif. »

La crise du chômage

A la Chambre des Communes anglaise, le ministre du Travail, M. MacNamara, a donné récemment quelques chiffres comparatifs sur la proportion de chômeurs dans les pays les plus touchés par la crise industrielle. La Suisse vient en tête, avec 43% de chômeurs par rapport à la population ouvrière, puis viennent la Suède 28.6%, les États-Unis 21.2%, le Danemark 20.8%, la Hollande 17%, la Grande-Bretagne 16.5%, la Norvège 15.1%. La France et l'Allemagne sont exceptionnellement favorisées, et leurs pourcentages sont, en comparaison de ces chiffres, très faibles.

Ces chiffres sont significatifs et font ressortir, d'une façon saisissante, le rapport entre le chômage à l'intérieur d'un pays et l'appréciation de la monnaie de ce pays sur les marchés extérieurs, ou plus simplement, la hausse de son change. Ce sont, en effet, les pays financièrement riches, et dont les devises sont prises parce qu'elles ont conservé leur valeur en or, qui sont le plus gravement atteints.

C'est là, semble-t-il, une confirmation par les faits de la thèse anglaise, suivant laquelle les industries des

pays à monnaie dépréciée font une concurrence mortelle par l'exportation aux industries des pays à monnaies primées. Il n'en importe pas moins, cependant, de tenir compte également des différences de situation causée par les inégalités entre les capacités des marchés intérieurs. C'est ainsi que la Suisse et la Suède, dont les débouchés intérieurs sont insuffisants et qui travaillent normalement pour l'exportation, ont une proportion énorme de chômeurs.

Les trois Internationales

L'Internationale 2½, celle de Vienne, en vue de reconstituer l'ancienne Internationale ouvrière, a convoqué pour le printemps les partis socialistes des différents pays.

Une conférence préliminaire s'est terminée le 6 février. Elle devait traiter des réparations et de la reconstruction économique. Mais les Allemands, majoritaires et indépendants, ont été retenus par la grève, les Italiens se sont fait excuser, les communistes de France et d'Allemagne n'ont pas voulu se faire représenter. On s'est donc contenté d'examiner les moyens de réconcilier les trois Internationales.

Il est décidé que les comités exécutifs des trois Internationales se réuniront en assemblée générale.

Le rapprochement de la deuxième Internationale et de celle de Vienne ne sera pas impossible. Quant aux communistes, MM. de Brouckère et Vandervelde insistent pour qu'on exige d'eux qu'ils répudient leurs théories de la dictature d'une minorité, des organisations secrètes, et de la subordination étroite des partis au comité de l'Internationale. Le comité exécutif de la troisième Internationale délibère à Moscou sur l'invitation de l'Internationale 2½.

Fiches bibliographiques

III

LE SALAIRE FAMILIAL

Articles

- CATA (Tony). — *Sursalaire familial et Caisses de compensation*. — *Revue des Jeunes*, 10 avril 1920.
- CRÉTINON (A.). — *Le salaire familial. Nouveaux aspects*. — *Chronique sociale de France*, avril 1919.
- DANSET (R. P., S. J.). — *L'allocation pour charges de famille*. — *Dossiers de l'Action populaire*, 1921, indice 54.
- DUTHOIT (Eugène). — *Salaire familial et sursalaire*. — *Revue des Jeunes*, 25 mai 1920.
- ROMANET (Émile). — *Progrès du sursalaire familial*. — *Chronique sociale de France*, février 1920.
- WILBOIS (Joseph). — *Salaire familial et salaire de rendement*. — *La nouvelle Journée*, 1er janvier 1920.
- . — *Rapport du Congrès des Syndicats féminins*. — *Documentation catholique*, 27 mars 1920.

Cours

- DESCHAMPS (Louis). — *Sursalaire familial à Rouen*. — *Semaine sociale*, Metz, 1919.

Brochures

- ROMANET (Émile). — *Le salaire familial*. Grenoble.

TABLE DES MATIÈRES

	PAGES
Nos Pêcheries.....	1
A l'origine de notre race.....	2
Situation actuelle.....	3
Statistiques comparées.....	4
Politique fédérale.....	6
Décroissance funeste.....	9
Réformes urgentes.....	10
Amélioration de notre outillage.....	12
Diffusion de l'enseignement.....	14
Coopérative.....	14
Service à créer.....	15
Vers l'avenir.....	17
Faits sociaux.....	20
Au Canada.....	20
A l'étranger.....	26
Fiches bibliographiques.....	31
Le Salaire familial.....	31